

VIDE GRENIER
DIMANCHE 7 Septembre 2025
Espace Culturel de St-Renan
9H à 17H

Entrée Adulte 1€50
Gratuit pour les moins de 15 ans
Buvette – Sandwiches – Crêpes

Accueil des exposants à partir de 07 heures
Tables et chaises fournies, **portants à la charge de l'exposant**

Bulletin d'inscription à expédier à :

SAINT RENAN IROISE VÉLO Complexe Sportif Lokournan , Route de L'Aber 29290 SAINT RENAN

Renseignements : 07.66.09.52.95 ou par Mail iroisevelo.vg@gmail.com

Bulletin à remplir et à expédier accompagné du règlement .
Chèque à l'ordre de Saint Renan Iroise Vélo

UN BULLETIN PAR EXPOSANT

NOM – PRENOM :

Adresse

Code Postal Ville

Tel Portable : Mail :
(Pour confirmation d'inscription)

N° Carte Identité : Délivrée le : à

N° immatriculation du véhicule :

Catégorie d'articles exposés :

Heure d'Arrivée : Nombre de personnes sur le stand
(1 personne pour 3m / 2 pers pour 6m / 3 max pour 9 et +)

Je réserve

Longueur de 3m (12€) x =

Portant (1 par stand) = 3€

TOTAL = (chèque à l'ordre de St Renan Iroise Vélo)

Je déclare sur l'honneur ne pas être un commerçant professionnel, ne vendre que des objets personnels ou usagés (article L.310-2 du Code du commerce), ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers en 2025 (article R.321-9 du Code Pénal)

Je m'engage à lire et respecter le règlement du vide grenier organisé par le Saint Renan Iroise Vélo ce jour

Je m'engage à ne pas quitter la salle avant 17H

J'ai bien noté que les animaux ne sont pas acceptés dans la salle

Signature précédée de la Mention " Lu et Approuvé "

Fait le :

REGLEMENT

L'inscription au vide grenier induit l'acceptation sans réserve de ce règlement

L'accueil des exposants aura lieu à la salle de l'espace socio-culturel, place Guyader à Saint-Renan de 7h à 8h30.

Les véhicules des exposants sont autorisés à stationner sur le parvis de l'entrée des exposants uniquement le temps de décharger les marchandises.

A 8h30, plus aucun véhicule ne devra s'y trouver.

L'ouverture au public se fera de 9H à 17H. Les exposants s'engagent à recevoir le public sur l'intégralité de cette plage horaire et à ne pas remballer avant 17H

1 - Passé 8h30, les organisateurs se réservent le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

Toute réservation non annulée avant 31 Août 2025 sera due et son règlement sera encaissé.

2 - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

3 - Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle.

4 - Les exposants sont autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté et signé avec le règlement correspondant, aura été remis et ce avant le 31Août 2025 ou le jour même s'il reste des emplacements libres.

Le nombre d'exposants par stand est limité à 1 personne pour un stand de 3m , 2 pour un stand de 6m et 9m et 3 **maximum** pour un stand de + 9m.

6 - Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par les organisateurs et préalablement réservés.

7 - Les articles déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

8 - Les tables et chaises mises à disposition des vendeurs sont sous leur responsabilité. Tout dégât sera facturé. Aucune table ne doit être déplacée et les portants ne doivent pas être installés sur les tables.

9 – Les marchandises exposées doivent respecter les règles suivantes

- Rien ne doit être accroché sur les murs ou portes de la salle
- Les articles posés au sol devront empiéter le moins possible sur l'allée
- Les articles devront rester le plus possible sous les tables.
- Les portants devront être collés en bout de table et en aucun cas posés sur les tables

Ceci pour la sécurité de tous , exposants et public

Les exposants s'engagent à replacer correctement leurs marchandises en cas de demande faite par les organisateurs.

11 - La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par les organisateurs.

12 - Les exposants s'engagent à laisser en fin de manifestation un emplacement propre, libre de tout déchet, marchandise ou emballage.

MERCI D'AVANCE pour le respect de ce règlement